

Compte rendu de la séance

Séance du 2 Février 2022

L' an 2022, le 2 Février à 20 heures 30 minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de POINCLOUX Daniel, Maire.

Présents : Mmes : GUERINEAU Marine, METAYER Harmonie, PILLOY Marie-Pierre, MM : BECHAC Olivier, CHANTEAU Jean-Claude, DA SILVA Norbert, POINCLOUX Daniel, VERNHES Dominique

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme COSSIA Gaëlle à Mme METAYER Harmonie, MM : FORMONT Vincent à Mme METAYER Harmonie, IMBAULT Thierry à M. DA SILVA Norbert

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 8

Date de la convocation : 27/01/2022

Date d'affichage :

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous- Préfecture de Pithiviers

le : 24/02/2022

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : Mme GUERINEAU Marine

SOMMAIRE

Objet(s) des délibérations

- FORMATION DE 200 MEDECINS SUPPLEMENTAIRES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (D_2022_008)

Monsieur le Maire procède à la lecture du précédent compte rendu du 12 janvier dernier qui est adopté (pour : 10 - contre 0 - abstention : 1).

FORMATION DE 200 MEDECINS SUPPLEMENTAIRES EN REGION CENTRE-VAL DE LOIRE (D 2022 008) :

Le Maire expose au Conseil Municipal l'objet du mail reçu par le Président du Conseil Régional Centre-Val de Loire sur la mobilisation des collectivités pour la formation de médecins supplémentaires dans notre région.

Face aux difficultés d'accès aux soins et à la dégradation de la situation en matière de présence médicale, il nous est proposé de délibérer en conseil sur l'idée d'adresser collectivement une demande d'audience au Premier Ministre sur ce sujet primordial.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'appel au Premier Ministre concernant la formation supplémentaire de 200 médecins pour la Région Centre-Val de Loire,
- ACCEPTE d'adresser une demande collective d'audience au Premier Ministre sur ces sujets,
- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 11 contre : 0 abstentions : 0)

ACHAT DE PANNEAUX ELECTORAUX :

Monsieur le Maire propose d'acheter des panneaux électoraux en remplacement de ceux existants sur Crottes-en-Pithiverais et Teillay-Saint-Benoist. Sachant qu'un panneau doit permettre d'afficher 2 candidats, il faut compter entre 130,00 € et 150,00 € le panneau. Afin d'équiper les 2 bureaux de vote, il faut prévoir l'achat de 10 panneaux. Monsieur le Maire suggère de demander 2 ou 3 devis pour connaître le coût global des panneaux ainsi que de connaître le délai de livraison afin d'être certain de les avoir pour les élections présidentielles d'avril 2022. Dès réception de ces devis, ils seront transmis à l'ensemble des conseillers pour définir le fournisseur à retenir et les commander au plus vite.

CONTRAT DE BALAYAGE DES CANIVEAUX DE LA COMMUNE :

Lors de l'entretien professionnel de l'agent communal, celui-ci s'est proposé de nettoyer manuellement les caniveaux de Crottes et de Teillay. Cependant, la commune a souscrit un contrat de balayage des caniveaux pour l'année 2022. Les conseillers n'étant pas forcément satisfait du résultat, ils proposent que le contrat souscrit avec VEOLIA soit résilié pour le 31 décembre 2022 afin de réattribuer ce travail à l'agent communal à partir de 2023.

NOUVEAUX AMENAGEMENTS D'AIRES DE JEUX :

La commission "fêtes et cérémonies" se réunira le lundi 07 février à 10h30 pour échanger sur différents points dont la sélection de jeux afin d'étoffer l'emplacement des jeux existants sur la place de Crottes. A l'issue de cette réunion, des devis seront demandés à différentes sociétés et seront transmis à l'ensemble des membres du conseil municipal afin de commander les jeux pour une mise en place au printemps.

DEVIS DE L'ENTREPRISE LALUQUE :

Des devis ont été demandés à l'entreprise LALUQUE pour des travaux de maçonnerie sur différents chantiers, à savoir :

- réparation du calvaire de la rue de d'Huy : 1 040.00 €,
- mise en place d'une dalle pour l'installation du distributeur de pain à Crottes : 790.40 €,
- mise en place d'une dalle pour l'installation de la table de pique-nique à Teillay : 1 360.10 €,
- réparation du seuil du portillon de la mairie de Crottes : 220.00 €

Au vu des montants des différents devis, les membres du conseil municipal ont souhaité que d'autres devis soient établis afin de comparer.

ISOLATION DES GRENIERS DES 2 MAIRIES :

Avant d'isoler les 2 greniers, il faudra au préalable demander à l'agent technique de vider et nettoyer les greniers. L'isolation pourrait être faite par l'agent technique avec de la laine de verre. Cependant, si le travail est réalisé par une entreprise agréée, la commune pourrait faire une demande de subvention pour cette tâche. Les membres du conseil municipal souhaitent que M. ESPINASSE soit contacté afin de lui demander si la commune peut bénéficier de l'isolation à 1 € et si il connaît des entreprises dans la région pour effectuer l'isolation des combles.

AFFAIRES DIVERSES :

- CCPNL : Transfert de la compétence "eau" en 2024 refusé par 1 commune, estimation des travaux du gymnase en attente d'une subvention de la région, étude en cours du projet de la piscine avec la communauté de communes Coeur de Beauce,
- Voirie : Présentation d'un devis pour la mise en place de ligne blanche sur la route de Montigny (3 434,40 € TTC). Le conseil municipal souhaite demander un devis à l'entreprise TRUPIN (entreprise ayant déjà travaillé pour la commune),
- Eglise de Crottes : Envisager le remplacement du chauffage (toujours au gaz car des exemples de chauffage électrique sont coûteux et jugés peu efficaces). Faire une demande de devis pour 6 radiants.
- Repas des aînés : Programmation du repas pour le 27 mars. Demander des devis pour définir le repas.

Séance levée à: 22:30

En mairie, le 23/02/2022
Le Maire, Daniel POINCLoux

